

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HUBERT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Actualisation des représentants.es de la commune de Saint Jean de la Ruelle au Comité Syndical Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la Restauration Collective (SIRCO).

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



2023-467 Actualisation des représentants.es de la commune de Saint Jean de la Ruelle au Comité Syndical Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la Restauration Collective (SIRCO)

Le 18 juin 2020, le Conseil Municipal de Saint Jean de la Ruelle a désigné les membres représentants les cinq représentants suivants au sein du Conseil d'Administration du syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration collective (SIRCO) et cinq suppléant.e.s.

Nombre de représentant(e)s	Noms des représentant.e.s
Cinq titulaires	1. Christophe CHAILLOU 2. Nathalie HAMEAU 3. Claude RINA-BASILIO 4. Eva NOGUES 5. Thomas HUBERT
Cinq suppléants.e.s.	1. Marie-Louise GAMBONI 2. Guy PIVAIN 3. Michaëla LOQUET 4. Prince MABOUSSOU 5. Anne-Marie MOULIN

Suite à la démission de M. Chaillou en tant que représentant titulaire du SIRCO le 6 décembre 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner son remplaçant au scrutin secret et à la majorité absolue. L'article L5211-7 du CGCT précise que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués. »

Vu les articles L2121-33, L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du représentant au comité syndical du SIRCO,

ELIT M. Fabien RIVIERE DA SILVA comme représentant titulaire du comité d'administration du SIRCO.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle